

Comment obtenir Un Logement PP

POUR QUI ?

Le personnel de la préfecture de police affecté à Paris intra-muros et dans les départements de la petite couronne (92, 93, 94)

COMMENT FAIRE ?

OBTENIR UN NUMÉRO UNIQUE RÉGIONAL (NUR).

Vous devez obtenir un numéro unique régional sur le site <https://www.demande-logement-social.gouv.fr> ou dans l'une des mairies de la région d'Île-de-France, le formulaire cerfa n°14069*01 est obligatoire. Il permet d'obtenir en 5 à 6 jours ouvrés un numéro unique.

RESPECTER LES PLAFOND DE RESSOURCES.

AJUSTER LA DEMANDE À SON TAUX D'EFFORT.

SE CONFORMER AUX RÈGLES D'OCCUPATION DES LOGEMENTS.

CONSTITUTION DU DOSSIER :

Votre situation civile, familiale et maritale

La situation financière de tous les membres du ménage

Les conditions d'habitation au moment de la demande

Votre situation professionnelle au moment de la demande

LES RÈGLES DE GESTION DES DEMANDES DE LOGEMENT :

Vous devrez d'abord visiter un logement avant d'en solliciter l'attribution.

Au préalable, vous demanderez par courrier électronique un bon de visite

auprès des gestionnaires du service logement à l'adresse suivante :

<https://drcpn-logements-demande-bv@interieur.gouv.fr>

Toute candidature pour un logement que vous auriez visité sans la délivrance

préalable d'un bon de visite ne sera pas prise en compte.

BUREAU DU LOGEMENT DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

Essentiellement pour les agents du ministère affectés à la préfecture de Police.

Bureaux ouverts au public du lundi au vendredi de 9 h 00 à 17 h 00.

3 / 3bis, Villa Thoréton, 75015 Paris (Métro Lourmel).

• Tél. **01 56 06 17 19** • Courriel : drh-sdas-bureau logement@interieur.gouv.fr

• Adresse postale :

Préfecture de Police, DRH / SDAS / Bureau du logement, 7/9, boulevard du Palais, 75195 Paris Cedex 04